



Litige servitude du tour d'échelle - droit du locataire

Par Caroline

bonjour, je suis locataire d'une maison de 3 étages qui comporte 2 terrasses.

Depuis plus d'un an, l'immeuble mitoyen est en ravalement (immeuble La Francilienne). Les travaux ont été effectués sur la partie rue et a connu de nombreux retards, dégâts, changement 5 fois du chef des travaux.

La Francilienne souhaite faire reposer ses échafaudages sur les deux terrasses de notre maison pour pouvoir effectuer le ravalement du pignon et de l'arrière de l'immeuble mitoyen.

Je souhaite m'opposer à cette servitude puisqu'en tant que locataire, je vais être privée de la jouissance de ces terrasses pendant une durée indéfinie et que je vais subir les nuisances (dépôts et projection des substances et des particules).

Dans l'hypothèse où mon bailleur accepterait d'accorder la servitude sur les deux terrasses à La Francilienne, quel est mon recours et mes droits contre lui et/ou La Francilienne (propriétaire de l'immeuble mitoyen) ?

Merci beaucoup de votre réponse.